



DEC 2022

Chères Lucéennes chers Lucéens,

A l'aube de la nouvelle année l'équipe municipale, les agents communaux vous souhaitent d'excellents réveillons en famille. Nous espérons vous retrouver très nombreux à l'occasion des vœux salle Jeanne d'Arc le 13 janvier prochain à 18h00.

Cette petite cérémonie nous permettra de vous tenir au courant des avancées des différents dossiers en cours mais également de vous présenter je l'espère les nouveaux arrivants.

En particulier, Mr Florian KREMER, le nouveau propriétaire du restaurant qu'il souhaite appeler « le pressoir » lors de son ouverture au mois de février prochain.

Nous aurons également l'occasion de revenir sur l'organisation de la brocante le 07 mai à Lucey.

A l'occasion de la Saint NICOLAS le vendredi 9 décembre, pour la première fois, deux élus de la commune se sont joints à l'association " Les Petits Raisins" pour distribuer, en complément de Saint Nicolas en chocolat offerts par cette dernière, des Saint Nicolas en pain d'épices à tous les enfants des écoles maternelle et primaire. Saint Nicolas, lui-même était présent et a suscité auprès de certains jeunes enfants autant de joie que de crainte sans toutefois nuire à ce bon moment de partage.

Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2023.



Les Petits Raisins

Remplace « A tout bout'champs »

Association des Parents d'Elèves des écoles de Lucey (Commune de Bouvron, Laneuveville/Foug et Lucey)

Informations / Rentrée 2022 - 2023

Retour sur l'assemblée générale du 9 novembre 2022

- **Nouveau nom pour l'APE « Les Petits Raisins »**

Suite à la confusion fréquente entre l'association du périscolaire de Lucey nommée « La clé des champs » et l'association des parents d'élèves de Lucey, Bouvron et Laneuveville derrière Foug, nommée « A tout bout champs », l'assemblée générale a voté pour modifier le nom de l'association et le remplacer par « Les Petits Raisins », suite aux propositions faites lors de la fête des écoles organisée le 1er juillet 2022.

- **Composition de l'APE « Les Petits Raisins »**

Bureau

Présidente : Cécilia Beck
Vice-Présidente : Audrey Muller
Trésorière : Angélique Boutet
Secrétaire : Aurélie Lalevee

Comité

Nathalie Moret, Eddy Dumont, Emilie Leclere, Vincent Lelievre,
Cindy Boyé, Emmanuel Guettard, Laetitia Musquin, Julie Andurand
Membre d'honneur : Audrey Attenot Collard

Retour en image sur les événements de la rentrée 2022

Assemblée générale 09/11



Vente sapins et Stand vin chaud 02/12



Financement de l'opération « Ecole et cinéma »

- A table ! 24/11/2022 (PS, MS et GS)
- La vallée des loups 01/12/2022 (CP-CE1-CE2)
- Une vie de chat 02/12/2022 (CM1 - CM2)



Passage du Saint Nicolas aux écoles 09/12



Prochaine manifestation 2023

Solrée carnaval !



A bientôt

Les membres de l'APE « Les Petits Raisins »

 Association des parents d'élèves de Lucey « Les Petits Raisins »



PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



Une cellule de crise sera organisée par la mairie de LUCEY, dans un premier temps vv nous vous demandons de bien vouloir joindre la mairie si vous jugez une personne de votre entourage vulnérable et nécessitant une attention particulière pendant une éventuelle coupure.



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées**
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires** liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance** sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750** + deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



à partir du 1^{er} janvier 2023
à Lucey

Ordures ménagères en porte-à-porte : On change de rythme

Collecte une semaine sur deux : **LUNDI – SEMAINES PAIRES**

Calendrier des collectes 2023



- Lundis 9 et 23 janvier
- Lundis 6 et 20 février
- Lundis 6 et 20 mars
- Lundis 3 et 17 avril
- Samedi 6 et lundi 15 mai
- Samedi 3, lundis 12 et 26 juin
- Lundis 10 et 24 juillet
- Lundis 7 et 21 août
- Lundis 4 et 18 septembre
- Lundis 2, 16 et 30 octobre
- Lundis 13 et 27 novembre
- Lundi 11 et samedi 30 décembre

Attention, en cas de jour férié la collecte est reportée au samedi suivant.



Téléchargez l'application **Intramuros** et consultez le calendrier des collectes à tout moment (pour vous aider à prendre le rythme, des notifications seront envoyées les deux premiers mois).

Vous souhaitez adapter le volume de votre bac : **1 changement gratuit par an et par foyer.**

Recyclables : On sépare

Emballages

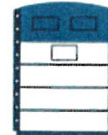
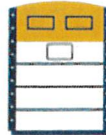
(vides, non lavés et non imbriqués) :
au conteneur jaune

Emballages et flaconnage plastiques, briques alimentaires, sacs, sachets, filets, films plastiques, pots, boîtes et barquettes, emballages métal et aluminium

Un doute sur un emballage ?
www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

Papiers, cartons et cartonnettes : au conteneur bleu

Papiers, journaux, magazines, revues, cartonnettes et cartons bruns (découpés en morceaux de moins de 40 cm).



Communauté de communes
Terres Toulaises

Rue du Mémorial du Génie
CS 40 325 Écrouves
54 201 Toul CEDEX

03 83 43 23 76
dechets@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

de déchets

+ de tri



CITEO

Tri/réduction des déchets, continuons ensemble !



EAU POTABLE

Nous vous informons qu'afin de faire rentrer la commune de Lucey dans le programme annuel de facturation, les abonnés de la commune de Lucey vont être facturés ce semestre sur une période légèrement plus longue.

En effet, le premier relevé des compteurs est prévu début février pour une transmission des premières factures fin février. La facturation prendra en compte 7 mois au lieu de 6.

Une fois cette première facturation réalisée, les relevés des compteurs seront toujours réalisés 2 fois par an, en février puis en aout (tous les 6 mois). Concernant les abonnés mensualisés, ils seront prélevés du mois d'octobre au mois de juin (9 mois) et seul le relevé du mois d'août servira à réaliser la facture annuelle de solde.

Espérant avoir pu éclairer vos interrogations,



Rue du Mémorial du Génie - CS 40325 Écrouves - 54201 Toul Cedex

www.terrestouloises.com - www.abonnes-eau.terrestouloises.com

Suivez toute l'Actualité de votre Commune, téléchargez l'Application gratuite  **IntraMuros !**



BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE de LUCEY du 07 mai 2023
Organisé par MJC

Je soussigné
NOM :

PRENOM :
DATE de NAISSANCE : .././....
ADRESSE :
CODE POSTAL : LOCALITE :
ADRESSE MAIL :
N° TELEPHONE PORTABLE :

Pour les Particuliers : Carte d'identité ou Passeport ou Permis de conduire (barré les non retenus)
N° Pièce d'Identité : délivré le .././.... par

Pour les professionnels
N° Registre du Commerce : délivré le : .././.... par
dont le siège est à l'adresse
Code postal : Localité

Tarif pour cette journée : 3 possibilités 10€ pour 5 m, 20€ pour 10m, 30€ pour 15m

Déclare sur l'honneur (**)

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- N'avoir pas participé a plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
- Respecter le règlement au verso de la brocante et **le signer**
- Avoir réglé la somme de€ pour..ml

Cette fiche d'inscription est à retourner (toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte). Espèces ou chèque, à libeller à l'ordre de la MJC de Lucey, sont à envoyer avec la fiche d'inscription à l'adresse suivante : ...Mr GARDEUX...15, rue du Grand MEIX 54200 LUCEY.....**avant le 14 janvier pour les habitants de Lucey avant le 31 mars pour les extérieurs**

A, le (**Signature**)

Votre emplacement vous sera indiqué en retour par SMS ou mail avant le 14 avril 2023.
Sous réserve de l'accord de la préfecture, en cas de refus la MJC s'engage à rembourser les inscriptions. - Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

Dans la limite des places disponibles, si vous souhaitez un emplacement précis sur le parcours (devant votre porte, par exemple), indiquez l'adresse exacte où vous souhaitez être placés. Adresse de l'emplacement souhaité :

** uniquement les particuliers

Règlement

Article 1

La commune de LUCEY organise la brocante de LUCEY le: 07 Mai 2023.

Le nombre d'exposants sera limité à 150 dont 10 % de professionnels. Seules les associations enregistrées sur la commune de Lucey pourront prétendre à faire fonctionner un stand de pâtisseries, de boissons etc...dans les emplacements prévus à cet effet.

Article 2

Les emplacements prévus font 5 mètres linéaires pour 10€00. La profondeur diffère en fonction de la largeur des usoirs. Les organisateurs limitent toutefois la profondeur à 3 mètres.

Article 3

Personne ne pourra s'installer sur le site et sur le territoire de la commune de LUCEY sans avoir d'autorisation préalable de la mairie et de s'être acquittée du paiement et avoir dûment complété et signé le présent règlement.

Article 4

L'accueil des exposants se fera à partir de 5 heures. Ils sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur sera réservé, ils ne pourront le quitter et traverser le site avec leurs véhicules avant 18 heures, sauf cas de force majeur.

Article 5

Si une réservation d'emplacement n'est pas respectée et que l'exposant n'est pas présent à son emplacement à 8H00 sans avoir prévenu de son retard, la commune de LUCEY organisatrice se réserve le droit de disposer du dit emplacement.

Article 6

La vente d'alimentation, de bonbons et boissons est interdite aux exposants, ces prérogatives sont d'ores et déjà réservées aux associations et viticulteurs de LUCEY. L'organisateur se réserve le droit de déroger à cet article en cas de désistement.

Article 7

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Les stands d'objets ou de vêtements neufs sont interdits, de même que sont rigoureusement interdits : armes (même anciennes) drogues, animaux, copie VHS, CD/DVD et jeux gravés.

Article 8

Il est interdit d'afficher ou d'apposer tout objet contre les murs, façades de maison, grillages sans en demander l'autorisation au propriétaire et après accord de la commune de LUCEY organisateur. Il est également interdit d'allumer des barbecues sur ou à côté des emplacements.

Article 9

L'inscription à la Brocante de LUCEY implique un engagement ferme de la part des exposants. En cas d'absence ou de désistement, il ne sera pas effectué de remboursement sauf cas de force majeur.

La sous-location des emplacements est interdite

Article 10

Chaque exposant devra à son départ ramener cartons, papiers, divers, objets non vendus dont il souhaite se séparer. Laisser l'emplacement propre

Article 11

En cas de non-respect de la législation ou pour tout litige de vol ou d'accident, la commune de LUCEY ne pourra être tenue pour responsable.

Article 12

La commune de LUCEY organisatrice se réserve le droit d'annuler la manifestation pour cause d'intempérie etc.. Les exposants inscrits en seraient aussitôt avisés et se verraient alors remboursés du montant de leur réservation. sans pouvoir prétendre à une autre indemnisation.

Signature obligatoire